REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
de l'ESSONNE

VILLE DE SAVIGNY-SUR-ORGE

Arrondissement
de PALAISEAU

Nombre de membres
en exercice : 39
présents : 26
absents excusés représentés : 4
absents excusés : 7
absents: 2

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 24 JUIN 2013

L'an DEUX MILLE TREIZE, le 24 juin à 08 heures 30, le Conseil municipal de la Ville de SAVIGNY-SUR-ORGE, légalement convoqué à la salle des mariages de la Mairie 48, avenue Charles de Gaulle, sous la présidence de Madame Laurence SPICHER-BERNIER, Maire,

ETAIENT PRESENTS :

Mme Laurence SPICHER-BERNIER, M. Jean-François NAUT, Mme Catherine LUPI, Mme Jocelyne MAINTIER-LANG, M. Claude NEUILLY, M. Gérard MONTRELAY, Mme Maryvonne FABBRO, Mme Nicole MAURIZOT, M. Auguste CLARA-SILVERIO, Mme Corinne RAFFAELLI, M. Nicolas BOISIER, Mme Elise ALOUR, M. Daniel COURTIN, M. Bernard BISCH, M. Jean-Pierre ROTTHIER, Mme Marie-France BELLIARD, Mme Anne-Marie GERARD, M. Daniel GUETTO, Mme Corinne POTTIER, Mme Joëlle EUGENE, Mme Dominique GANDIN, M. Alain RAKOTO-ANDRIANTSILAVO (à partir du point n°1), M. Eric MEHLHORN, M. David FABRE, Mme Lucienne GEORGES, M. Jean ESTIVILL.

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

M. Jean- Michel ZAMPARUTTI (pouvoir donné à M. NAUT)
Mme Carole MALGUY-BOUBEE (pouvoir donné à Mme BELLIARD)
Mme Nadège ACHTERGAELE (pouvoir donné à Mme GERARD)
M. Samuel BAROUKH (pouvoir donné à M. MEHLHORN)

ABSENTS EXCUSES :

M. Bernard MERIGOT
M. Michel LACOSTE
M. Jean-Marc DEFREMONT
M. Jean-Claude LEOST
Mme Gisèle NEDJAR
Mme Béatrice TERRES
Mme Chadia SEMDANI

ABSENTS :

M. Stéphane CADEO
Mme Anissa FERDJIOUI

Secrétaire de séance : Madame RAFFAELLI

N° 1/628 à N° 34/661

Le Maire atteste que le compte rendu de la séance
dans lesquelles ont été prises les présentes délibérations ont été affichées à la porte de la Mairie conformément à l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

SOMMAIRE

COMPTE RENDU DE SEANCE	P. 3 à 7
COMPTE RENDU DES DEBATS	P. 8 à 46
DELIBERATIONS	P. 47 à 74
DECISIONS	P. 75 à 87

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2013

COMPTE-RENDU DE SEANCE

(Article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales)

Secrétaire de séance : Madame RAFFAELLI

Le Conseil municipal

FINANCES

- **01/628**

A l'unanimité,
Approbation du compte de gestion relatif au budget général de la Ville pour l'année 2012 présenté par le receveur et faisant apparaître un excédent de 3.018.138,08 euros en fonctionnement et un excédent de 1.050.905,67 euros en investissement, ce qui présente un résultat total pour l'exercice de 4.069.043,75 euros.

- **02/629**

A l'unanimité,
Approbation du compte de gestion relatif au budget général de l'assainissement pour l'année 2012 présenté par le receveur et faisant apparaître un déficit de 2.847,54 euros en fonctionnement et un excédent de 82.105,53 euros en investissement, ce qui présente un résultat total pour l'exercice de 79.257,89 euros.

- **03/630**

A l'unanimité,
Approbation du compte de gestion relatif au budget général de la Régie municipale de transport pour l'année 2012 présenté par le receveur et faisant apparaître en fonctionnement les écritures suivantes :

- dépense : 163.290,63 €.
- recette : 163.290,63 €.

- **04/631**

A la majorité,
Contre : M. FABRE, Mme GEORGES et M. ESTIVILL.
Abstentions : Mme BELLIARD, Mme GERARD, M. GUETTO, Mme EUGENE, M. MEHLHORN, Mme MALGUY-BOUBEE par mandat, Mme ACHTERGAELE par mandat, M. BAROUKH par mandat.
Clôture du compte administratif 2012 du budget de la Ville à la somme de 56.140.803,75 € en dépenses et 60.209.847,50 € en recettes ce qui dégage un excédent de l'exercice de 4.069.043,75 €.
L'exercice 2012 dégage un excédent net de 836.208,87 € disponible pour le budget 2013.

- **05/632**

A la majorité,
Contre : Mme GEORGES et M. ESTIVILL
Clôture du compte administratif 2012 du budget de l'assainissement à la somme de 776.601,05 € en recettes et 697.343,16 € en dépenses, ce qui représente un excédent d'exécution de 79.257,89 €.
La somme disponible pour le budget supplémentaire 2013 de la ville, intégrant les résultats 2012 et les reports 2012 sur 2013, est donc de 115.470,59 €.

➢ 06/633

A l'unanimité,

Clôture du compte administratif 2012 du budget de la Régie municipale de transport à la somme de 163.290,63 euros en recettes et 163.290,63 euros en dépenses.

➢ 07/634

A l'unanimité,

Affectation du résultat de l'exercice 2012 du budget de la Ville au budget supplémentaire 2013 comprenant une mise en réserve en recettes d'investissement de 3.358.845,04 euros, un report de 200.556,00 euros en recettes de fonctionnement, un report de 1.385.761,04 euros en dépenses d'investissement.

➢ 08/635

A l'unanimité,

Affectation du résultat de l'exercice 2012 du budget de l'assainissement au budget supplémentaire 2013 de la manière suivante :

- 11.445,88 euros en recette et dépense de fonctionnement
- 104.024,71 euros en recette et dépense d'investissement

➢ 09/636

A la majorité,

Contre : Mme GEORGES et M. ESTIVILL

Abstentions : Mme BELLIARD, Mme GERARD, M. GUETTO, Mme EUGENE, M. MEHLHORN, Mme MALGUY-BOUBEE par mandat, Mme ACHTERGAELE par mandat, M. BAROUKH par mandat, M. FABRE.

Vote du budget supplémentaire de la Ville 2013 équilibré comme suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
	786.945,88 €	786.945,88 €
Total	**786.945,88 €**	**786.945,88 €**

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
	5.875.173,91 €	5.875.173,91 €
Total	**5.875.173,91 €**	**5.875.173,91 €**

➢ 10/637

A l'unanimité,

Admission en non-valeur de produits irrécouvrables d'un montant de 15.000 euros concernant les exercices 2009 à 2012.

➢ 11/638

A l'unanimité,

Approbation du montant de la participation communale au budget principal du SIAHVY à hauteur de 209.429,31 euros et maintien de sa fiscalisation.

RESSOURCES HUMAINES

➢ **12/639**

A l'unanimité,
Adoption du tableau des emplois permanents modifié suite à la promotion des agents inscrits sur les listes d'aptitude et les tableaux d'avancement après les avis des commissions administratives paritaires.

ADMINISTRATION GENERALE

➢ **13/640**

A l'unanimité,
Autorise le Maire à signer la convention de gestion n°1 entre la Communauté d'agglomération « Les Portes de l'Essonne » et la commune de Savigny-sur-Orge relative au transfert de compétences.

➢ **14/641**

A l'unanimité,
Décide le remboursement d'une caution concernant un logement communal pour un montant de 832,00 euros.

DOCUMENTATION - ARCHIVES

➢ **15/642**

A l'unanimité,
Adopte le nouveau règlement intérieur de la Médiathèque André-Malraux.

AFFAIRES GENERALES

➢ **16/643**

A l'unanimité,
Décide le remboursement de la somme de 655,36 euros correspondant à la conversion d'une concession cinquantenaire en une concession trentenaire.

AFFAIRES SCOLAIRES ET ENFANCE

➢ **17/644**

A l'unanimité,
Autorise le Maire à signer une convention avec la Ville de Paray-Vieille-Poste portant sur l'accueil d'enfants saviniens au centre « Les Mélèzes », en contrepartie de l'accueil d'enfants de Paray-Vieille-Poste au centre « La Savinière » durant l'été 2013.

➢ **18/645**

A l'unanimité,
Autorise le Maire à signer une nouvelle convention avec la Ville de Saint-Michel-sur-Orge ainsi qu'une convention de réciprocité avec la Ville de Massy pour la prise en charge des frais de restauration scolaire.

➢ **19/646**

A l'unanimité,
Accepte la reconduction de la convention de subdélégation de compétences du département de l'Essonne avec la Ville de Savigny-sur-Orge concernant les transports scolaires pour l'année scolaire 2013/2014.

➢ **20/647**

A l'unanimité,
Autorise le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement liée aux nouvelles modalités d'intervention du Conseil général en matière d'aide au fonctionnement pour les modes d'accueil de la petite enfance conclue pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2013.

CULTUREL

➢ **21/648**

A l'unanimité,
Approuve le règlement général du Conservatoire municipal de Musiques, Danses et Théâtre.

➢ **22/649**

A l'unanimité,
Approuve la grille tarifaire du Conservatoire municipal de Musiques, Danses et Théâtre applicable à partir du 1er octobre 2013.

TRANSPORT ET SECURITE

➢ **23/650**

A l'unanimité,
Autorise le Maire à signer la convention entre « ICF la Sablière », le « STIF » et la « Ville de Savigny-sur-Orge » autorisant le passage du bus 492 dans la résidence « la Sablière » et les aménagements de voirie en découlant.

➢ **24/651**

A l'unanimité,
Approuve le projet d'aménagement de voirie pour procéder à l'extension de la ligne RATP 492 jusqu'au quartier des Prés-Saint-Martin

URBANISME

➢ **25/652**

A la majorité
Contre : Mme BELLIARD, Mme GERARD, M. GUETTO, Mme EUGENE, M. MEHLHORN, Mme MALGUY-BOUBEE par mandat, Mme ACHTERGAELE par mandat, M. BAROUKH par mandat.
Abstention : M. FABRE
Autorise le Maire à déposer un permis de démolir du boulodrome situé au parc municipal des sports.

➢ **26/653**

A l'unanimité,
Autorise le Maire à déposer une demande de permis de construire pour la transformation du hall en dortoir à l'école maternelle Paul BERT.

➢ **27/654**

A l'unanimité,
Autorise le Maire à déposer une autorisation de travaux au titre de la sécurité incendie au gymnase Léon CHEYMOL.

➢ **28/655**

A l'unanimité,
Autorise le Maire à déposer une déclaration préalable pour la réhabilitation extérieure complète de l'école élémentaire Louise MICHEL.

➢ **29/656**

A l'unanimité,
Autorise le Maire à déposer une demande de subvention auprès du conseil régional d'Ile-de-France, pour la création d'un skate-park dans le quartier de Grand-Vaux.

➢ **30/657**

A l'unanimité,
Abstention : M. FABRE
Autorise le Maire à déposer une déclaration préalable ainsi qu'une autorisation de travaux pour la séparation du marché du Plateau,

➢ **31/658**

A l'unanimité,
Autorise le Maire à signer les actes inhérents à l'acquisition par la Commune d'une parcelle située angle rue de la Martinière et passage Séverine, soit 17 m² cadastrée AC 360, nécessaire pour l'aménagement du domaine public piétonnier et d'abandonner, en contrepartie, la partie de terrain représentant l'emprise du mur mitoyen appartenant à la Commune, soit 15 m².

➢ **32/659**

A l'unanimité,
Autorise le Maire à signer les actes inhérents à l'acquisition par la Commune de deux bandes de terrain situés rues Courteline et René Legros, soit 54 m², nécessaires pour l'aménagement sécurisé du domaine public.

➢ **33/660**

A l'unanimité,
Rejette les conclusions de la commission d'enquête portant sur le projet Tram-Train Massy-Evry.

➢ **34/661**

A l'unanimité,
Rejette la demande de la commission d'enquête visant la mise en compatibilité du Plan d'occupation des sols avec le projet Tram-Train Massy-Evry dans la mesure où aucun souhait de la Ville de Savigny-sur-Orge n'a été pris en compte.

Fait à SAVIGNY-SUR-ORGE, le 25 juin 2013

Le Maire,
Laurence SPICHER-BERNIER

COMPTE RENDU DES DEBATS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2013

Madame le Maire ouvre la séance à 8h30.

Madame le Maire demande à Monsieur le Directeur général des services de procéder à l'appel.

Rappelle les dispositions de l'article L. 2121-16 du Code général des collectivités territoriales, de l'article 13 du règlement intérieur du Conseil municipal de la Ville de Savigny-sur-Orge et de l'article 9 du Code civil.

Indique que le Maire a seul la police de l'assemblée et qu'il peut faire expulser de l'auditoire ou arrêter tout individu qui trouble l'ordre public.

Invite les journalistes à prendre leurs photos.

Madame le Maire propose Madame RAFFAELLI comme secrétaire de séance.

Aucune objection n'est à relever.

<u>Secrétaire de séance</u> : Madame Corinne RAFFAELLI

Madame le Maire indique qu'elle va proposer Monsieur RAKOTO ANDRIANTSILAVO pour la présentation du compte administratif.

Rappelle qu'au titre de l'article 24-2 du règlement intérieur du Conseil municipal les demandes doivent être adressées par écrit au Maire 48h avant la séance approuvant le procès-verbal.
Indique n'avoir reçu aucune demande de modification du procès-verbal transmise selon les procédures précitées tant sur celui du 28 février 2013 que celui du 25 mars 2013.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur ESTIVILL concernant l'adoption du procès-verbal.

<u>Monsieur ESTIVILL</u>

Indique que depuis 2001 il a toujours voté les procès-verbaux car n'a jamais vu de distorsions entre ses propos et le PV ou entre les propos des collègues et le PV. Dit qu'il se serait solidarisé avec eux mais estime que jamais la preuve n'a été apportée que les propos avaient mal été rapportés.

Dit qu'une partie de l'opposition vote systématiquement depuis quelque temps contre le procès-verbal. Indique que cela l'ennuie d'autant plus qu'aujourd'hui il aurait voulu s'assurer que le procès-verbal qui rapporte ses propos lors de la dernière séance soit approuvé par Monsieur Jean-Marc DEFREMONT.

Rappelle que M. DEFREMONT avait dit que siégeant à la CALPE il n'était pas fidèle à ses engagements. Dit qu'il avait répondu que c'était une insulte. Indique qu'il avait demandé de donner dans les délais les plus brefs ce qu'avait dit Monsieur DEFREMONT et précise que les services le lui ont communiqué.

Dit qu'il a officiellement les propos de M. DEFREMONT et aimerait savoir s'il les approuve, les reconnaît et si oui cela prouverait qu'il a menti.

Dit qu'il a menti. Indique que les municipales approchent et constate que des sites internet véhiculent des calomnies. Indique qu'il ne laisse plus rien passer, non pas en faisant des procès mais en réglant les problèmes politiques de manière politique.

Tient à dire aujourd'hui qu'effectivement M. DEFREMONT a menti.

Madame le Maire

Dit que les absents ont toujours tort et qu'elle ne fera pas de polémique.

Madame le Maire passe au vote de l'approbation des procès-verbaux précédents.
Les comptes rendus des procès-verbaux sont adoptés à la majorité.

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que la liste des décisions dont elle doit rendre compte en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales leur a été transmise à l'ouverture de la séance et demande s'il y a des observations.

Aucune observation n'est à relever.

Madame le Maire procède au vote des délibérations inscrites à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2013

Rapporteur : Madame le Maire

N° 1/628
COMPTE DE GESTION 2012 - VILLE

Le receveur de la Commune de Savigny-sur-Orge a présenté le compte de gestion pour l'année 2012 relatif au budget général de la Ville.
Conformément aux engagements pris par l'ordonnateur, les écritures suivantes (hors restes à réaliser et hors résultats reportés) ont été relevées :

- Section EXPLOITATION : excédent : 3.018.138,08 €
- Section INVESTISSEMENT : excédent : 1.050.905,67 €

Cela représente donc un résultat total pour l'exercice de 4.069.043,75 €.

Le solde d'exécution, après intégration du résultat de l'exercice précédent 2011 se détaille ainsi :

- Section EXPLOITATION : excédent : 3.559.401,04 €
- Section INVESTISSEMENT : déficit : 1.385.761,04 €

Cela représente un résultat de clôture pour l'exercice de 2.173.640,00 €.

Ces comptes sont conformes à ceux dressés par l'ordonnateur.

Madame le Maire demande s'il y a des observations et passe au vote.

VOTE A L'UNANIMITE

Pour : 30 ***Contre : 0*** ***Abstention : 0***

Rapporteur : Madame le Maire

N° 2/629
COMPTE DE GESTION 2012 - ASSAINISSEMENT

Le receveur de la Commune de Savigny-sur-Orge a présenté le compte de gestion pour l'année 2012 relatif au budget général de l'assainissement.

Conformément aux engagements pris par l'ordonnateur, les écritures suivantes (hors restes à réaliser) ont été relevées :

- Section EXPLOITATION : déficit : 2.847,54 €.
- Section INVESTISSEMENT : excédent : 82.105,53 €.

Cela représente un résultat total pour l'exercice de 79.257,89 €.

Le solde d'exécution, après intégration du résultat de l'exercice précédent 2011, se détaille ainsi :

- Section EXPLOITATION : excédent : 11.445,88 €.
- Section INVESTISSEMENT : excédent : 104.024,71€.

Cela représente un résultat de clôture pour l'exercice de 115.470,59 €.

Ces comptes sont conformes à ceux dressés par l'ordonnateur.

Il est demandé au Conseil municipal de certifier conforme les comptes dressés par le receveur.

Madame le Maire demande s'il y a des observations et passe au vote.

VOTE A L'UNANIMITE

Pour : 30 ***Contre : 0*** ***Abstention : 0***

Rapporteur : Madame le Maire

N° 3/630
COMPTE DE GESTION 2012 – REGIE DE TRANSPORTS

Le receveur de la Commune de Savigny-sur-Orge a présenté le compte de gestion pour l'année 2012 relatif au budget général de la Régie municipale de transport.
Conformément aux engagements pris par l'ordonnateur, les écritures suivantes sont équilibrées :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT :
  - en dépense : 163.290,63 €.
  - en recette : 163.290,63 €.

Ces comptes sont conformes à ceux dressés par l'ordonnateur.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à approuver le compte de gestion 2012 – Régie de transports.

Madame le Maire demande s'il y a des observations et passe au vote.

VOTE A L'UNANIMITE

Pour : 30 ***Contre : 0*** ***Abstention : 0***

Rapporteur : Monsieur RAKOTO-ANDRIANTSILAVO

N° 4/631
COMPTE ADMINISTRATIF VILLE 2012

Dernière étape budgétaire de l'exercice 2012 le compte administratif a pour objet :

- De décrire l'exécution comptable des dépenses et des recettes inscrites au cours de l'exercice.
- De mesurer le niveau de leur réalisation.
- De déterminer les résultats dégagés en vue de leur affectation dans le budget de l'exercice en cours.

Seront ainsi exposés dans la présente note :

- -La balance générale.
- -Les équilibres financiers.
- -L'exécution des deux sections.

A – LA BALANCE GENERALE

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévision budgétaire totale.... A	12 601 844,77 €	51 799 696,96 €	64 401 541,73 €
				- €
	Recettes nettes*..... B	8 635 741,29 €	51 574 106,21 €	60 209 847,50 €
	Restes à réaliser..... C	*958 930,00 €*		*958 930,00 €*
	Autorisations budg. totales.... D	12 601 844,77 €	51 799 696,96 €	64 401 541,73 €
				- €
DEPENSES	Dépenses nettes ..... E	7 584 835,62 €	48 555 968,13 €	56 140 803,75 €
	(Restes à réaliser)..... F	*2 296 361,13 €*		*2 296 361,13 €*
RESULTAT DE L'EXERCICE	Résultat de l'exercice (+/-) hors résultat reporté G=B-E	1 050 905,67 €	3 018 138,08 €	4 069 043,75 €
RESTES A REALISER	Restes à réaliser.(+/-)..... H	- 1 337 431,13 €	- €	- 1 337 431,13 €
RESULTAT REPORTE	Résultat reporté -+/-) I	- 2 436 666,71 €	541 262,96 €	- 1 895 403,75 €
RESULTAT DE CLOTURE	Excédent/Déficit..... J=G+I	- 1 385 761,04 €	3 559 401,04 €	2 173 640,00 €
RESULTAT NET	Excédent/Déficit..... K=J-H	- 2 723 192,17 €	3 559 401,04 €	836 208,87 €

Le compte administratif, conforme au compte de gestion du Comptable, est arrêté à la somme de 56.140.803,75 € en dépenses et 60.209.847,50 € en recettes ce qui dégage un excédent de l'exercice de 4.069.043,75 €.

Les restes à réaliser et à reporter sur l'exercice 2013 s'élèvent à 958.930,00 € en recettes et 2.296.361,13 € en dépenses.

Après intégration des résultats reportés des exercices antérieurs, soit – 1.895.403,75 €, le résultat de clôture pour 2012 dégage un excédent de 2.173.640,00 €.

Après intégration des restes à réaliser, l'exercice 2012 dégage un excédent net de 836.208,87 € disponible pour l'exercice 2013.

B – LES EQUILIBRES FINANCIERS

Concernant la détermination de l'épargne le compte administratif fait apparaître une épargne brute retraitée* maintenue à son niveau de 2011.
*Epargne brute hors Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (F.N.G.I.R.) et Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C.) et dépenses 2011 payées en 2012.

Ainsi :

- *L'EPARGNE BRUTE ET LE TAUX D'EPARGNE BRUTE* dégagés en 2012 :

	CA 2011 retraité	CA 2012 retraité
Epargne brute	4.365.908,12 €	4.358.217,94 €
Taux d'épargne brute	9,25%	9,15%

Le taux d'épargne brute de 9,15% est à un niveau tout à fait acceptable. Il confirme que la ville dégage un autofinancement au-dessus du seuil minimal de 7%. Cette épargne brute permet de couvrir largement l'annuité d'emprunt en capital.

- *L'EPARGNE NETTE* dégagée en 2012 :

	CA 2011 retraité	CA 2012 retraitée
Epargne nette	1.966.295,12 €	1.735.535,51€

Elle indique par ailleurs la capacité réelle d'autofinancement qui se révèle positive pour la troisième année consécutive. Ce niveau d'épargne permet de limiter l'appel à l'emprunt.

- *LE SERVICE DE LA DETTE*

La dette sur cet exercice se structure ainsi :

- 26 emprunts qui se répartissent :
  - 78,88 % de taux fixes avec un taux moyen de 4,15%.
  - 20,12% de taux variables avec un taux moyen de 1,01%.
- Durée de vie résiduelle : 14 ans.
- La capacité de désendettement est de 8,92 ans. Ce niveau de solvabilité peut être considéré comme correct.
- Les produits structurés figurant dans le stock de la dette (barrière avec seuil ou pente) ne sont pas classés 5 dans la charte Gissler et sont par ailleurs sécurisés par des barrières très hautes ou très basses en fonction des produits.

Le recours à l'emprunt a suivi le programme des dépenses d'équipement. Le tirage autorisé au budget primitif, à hauteur de 2,250 M€ a été ramené à 1,740 M€ en fin d'exercice. Il s'est réalisé en deux tranches auprès de la Caisse d'Epargne sur des taux variables et taux fixes de marché. La réduction du programme s'est réalisée à partir d'une augmentation de l'autofinancement et d'un report de certains investissements sur l'exercice suivant.

L'encours diminue de 0,88 M€ passant de 38,676 M€ à 37,793 M€. Le remboursement en capital s'élève à 2,622 M € contre 2,399 M€ en 2011, en augmentation de 9%.

Par ailleurs la charge financière afférente d'un montant de 1,355 M € est en augmentation de 5,7%. Il faut observer qu'en 2012 les marges proposées n'ont pas permis de bénéficier pleinement de la baisse des taux de marché. Le ratio d'endettement (1009 € /H) demeure inférieur à la moyenne nationale de la strate.

- *L'EXCEDENT BUDGETAIRE*

Le résultat de clôture dégage un excédent de 2,173 M €. Il est obtenu grâce à une forte volonté municipale de maitriser les dépenses et de dégager un autofinancement nécessaire au désendettement de la Commune.

L'ensemble des ratios financiers sont stabilisés : épargne brute acceptable et amélioration de la capacité de désendettement.

C- EXECUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section est exécutée pour un montant de :

- 48.555.968,13 € en dépenses
- 51.574.106,21 € en recettes

Cette section dégage donc un solde positif de **3.018.138,08 €.**

1 – LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de la section s'élèvent à 48.555.968,13 € (dont 1.454.145,54 € de rattachement de charges).

Les charges réelles de fonctionnement hors contribution au FNGIR (3,771 M€) et au FPIC (0,057 M€) progressent de 2,7% par rapport à 2011.

Les charges à caractère général (011) s'élèvent à 14.891.389,68 €. Elles représentent 32% des charges réelles de fonctionnement et diminuent de 0,7% par rapport à 2011.

Les postes affectés par des hausses importantes sont les suivants :

- Electricité et gaz.
- Les carburants.
- Les fournitures de petits équipements.
- Fournitures scolaires (ouverture de 4 classes à la rentrée 2012/2013)
- L'entretien de bâtiments, des terrains et de la voirie.
- La location de matériel roulant. (balayage et déneigement).
- La collecte des ordures ménagères (impact de la formule de révision des prix).

Certains postes sont en diminution par rapport à l'exercice 2011. Il s'agit pour les plus conséquents :

- Les achats et prestations de service
- Eau
- Honoraires et frais d'étude
- Frais de contentieux
- Frais de télécommunication et frais d'affranchissement
- Frais de réception

- Les charges de personnel (012) s'élèvent à 24.725.063,24 €, soit 52% des charges réelles de fonctionnement. Elles évoluent de 4,57 % par rapport à 2011 du à l'impact :

  - De l'effet en année pleine de remplacements définitifs en 2011.
  - De la résorption des emplois précaires.
  - De la nomination des agents ayant réussi aux examens professionnels.
  - Du Glissement Vieillesse et Technicité (G.V.T.).

- Les autres charges de gestion courante (65) qui regroupent les subventions au CCAS et aux associations, s'élèvent à 2.340.335,12 € et représentent 5% des charges réelles de fonctionnement. Elles progressent de 4,82% par rapport à 2011. La ville poursuit son soutien au monde associatif. Ce chapitre intègre la contribution au budget de la régie transport à hauteur de 163.290 €.

- Les frais financiers (66) : comme indiqué ci-dessus, la charge s'élève à 1.325.223,04 €. Elle représente 3% des charges réelles de fonctionnement. Il n'a pas été fait appel à une ligne de trésorerie au titre de cet exercice.

- Les charges exceptionnelles (67) s'élèvent à 31.382,03 €.

- Atténuation de produits (014) .Cette charge de 3.820.076, 00 €, soit 8 % de charges réelles de fonctionnement, est constituée par :
  - La contribution au FNGIR pour 3.762.276,00 €.
  - La contribution au FPIC pour 57.800,00 €.

- Les Charges d'ordre (042) d'un montant de 1.339.141,86 € correspondent aux dotations aux amortissements et provisions.

2 – LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

Les produits réalisés s'élèvent à 51.574.106,21 € (dont 472.604,32 € de rattachement) et représentent ainsi une progression de 3,6 % par rapport à 2011. La principale source d'augmentation des recettes provient de l'éligibilité retrouvée de la ville à la dotation nationale de péréquation.

- Les produits des services (70) sont réalisés à hauteur de 4.025.310,85 € et représentent 8% des recettes réelles de fonctionnement. Ils progressent de 9,64% par rapport 2011. Cette augmentation se justifie par une amélioration des produits des services périscolaires ainsi que des remboursements de frais provenant du budget de la régie transport.

- Impôts et taxes (73) sont réalisés à hauteur de 32.552.231,11 € soit une progression de 4,8% par rapport à 2011. Ces produits représentent 63% des recettes réelles de fonctionnement dont principalement :

  - Taxes foncières et d'habitation : 25.182.949,00€.
  - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises : 577.457,00 €
  - Taxes sur la surface commerciale (TASCOM) : 25.644,00 €
  - Imposition forfaitaire sur les entreprises du réseau : 33.735 €
  - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 3.693.703,00 €
  - Les recettes du parking DAVOUT : 227.043,09 €
  - La taxe sur l'électricité : 544.629,26 €
  - Les droits de mutation sont réalisés pour 1.219.287,02 € soit une diminution de 527.285,71 € par rapport à 2011. Ce repli se justifie par une forte dépression du marché de l'immobilier.

- Les dotations et participations (74) sont réalisées à hauteur de 14.228.614,92 €. A noter que la commune est redevenue éligible à la DNP pour un montant de 1.051.590 €.
  Par ailleurs figurent à ce chapitre :

  - La Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) : 9.624.015 € en diminution par rapport à 2011.
  - La Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U) : 506.229 € stable par rapport à 2011.
  - Le Fonds de Solidarité des Communes de la région d'Ile-de-France (F.S.R.I.F.) : 958.632 € en diminution de 25% par rapport à l'exercice précédent.
  - Le Fonds départemental de la TP : 914.118,58 € en progression de 5,8% par rapport à 2011.
  - Les dotations de compensation fiscale (Taxe d'Habitation, Taxe Foncière et Taxe Professionnelle) : 613.233 € en augmentation de 9,7% par rapport à 2011.

- Les autres produits de gestion courante (75) sont réalisés à hauteur de 556.391,49€ et en augmentation. Cette situation se justifie par :
  Les revenus des immeubles : 254.422,13 €, évoluant de + 12 %.
  La redevance SODEXO : 301.967,64 €.

- Les recettes d'ordre de fonctionnement sont réalisées pour 119.062,00 €.

D – EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est exécutée pour un montant de :

- 7.584.835,62. € en dépenses,
- 8.635.741,29 € en recettes,

qui dégage un solde positif de 1.050.905,67 €.

Les restes à réaliser dont le détail figure en annexe du budget s'élèvent à :

- 2.296.361,13 € en dépenses.
- 958.930,00 € en recettes.

Les investissements ont été financés par les recettes issues de :

- Excédent de fonctionnement capitalisé : 3.010.282 €.
- Les dotations aux amortissements:1.339.141 €.
- Les subventions : 708.145 €.
- Le Fonds de Compensation de la TVA (F.C.T.V.A.) et la Taxe Locale d'Equipement (T.L.E.) : 1.627.539 €.
- L'emprunt : 1.740.000 €.
- Divers: 210.632 €

1- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- Le remboursement de la dette en capital (16) de 2.622.888,43 € (voir « service de la dette » page 3) et remboursement de caution de 4.206 €.

- Les dépenses d'ordre (040) d'un montant de 119.062 € correspondent à des travaux réalisés en régie.

- Les dépenses d'équipement (20, 21 et 23) s'élèvent à 4.838.885 € dont les plus importantes sont les suivantes :

a- Les travaux dans les bâtiments communaux : 1.283.756 € dont

➢ 646.579 € pour les équipements scolaires et les offices dont principalement:

- 144.570 € : Construction de l'école Aimée Leclerc.
- 75.891 € : Rénovation école maternelle St Exupéry (4ème tr).
- 191.500 € : Rénovation des couloirs école A. Briand.
- 152.231 € : Rénovation des réfectoires suite à la mise en place des self-services.
- 82.387 € : Divers travaux et de mise en conformité.

➢ 436.320 € pour les équipements sportifs dont principalement :

- 75.348 € : Réfection tribunes de rugby.
- 52.457 € : Réfection tribunes de football.
- 22.526 € : Réhabilitation du gymnase Champagne.
- 285.989 € terrain multisports aux Près-St-Martin.

➢ 56.585 € pour les équipements de l'enfance et de la petite enfance.

- 144.272 € pour les bâtiments administratifs et techniques dont :

  - 64.020 € : travaux de rénovation du passage sous terrain de la gare.

b- Les travaux sur la voirie/ signalisation : 2.724.052 €

- 2.464.819 € pour les travaux de voirie dont principalement :

  - 640.000 € : Rue Leuthreau. (2ème tr)
  - 750.000 € : Rue V. Hugo.
  - 261.036 € : Trottoirs rue Longjumeau (2ème tr).
  - 241.003 € : Schéma directeur EP
  - 459.993 € : Renforcement de Chaussée et PMR.
  - 112.787 € : Allée de liaison Ecole Louise Michel /Av Leclerc.

- 165.391 € pour les réseaux d'électrification et divers.

- 93.842 € pour le matériel d'incendie.

c- Les acquisitions foncières et de matériel : 797.082 €

- 147.106 € pour des acquisitions des locaux de la CPAM (2ème tranche) rue des Chardonnerets.

- 67.973 € pour les frais d'étude concernant le PLU, Grand-Vaux et la piscine.

- 99.462 € pour le renouvellement de matériel informatique dans les services et les écoles.

- 104.470 € pour l'acquisition de logiciels et le renouvellement de licences.

- 153.095 € pour l'acquisition de mobilier dont principalement le mobilier scolaire suite à l'ouverture de classes et les réfectoires aménagés en self-services.

- 42.407 € pour l'acquisition de véhicules.

- 181.566 € pour l'acquisition de divers matériels et outillages

- 1.003 € pour l'acquisition d'œuvres d'art

d- Les subventions versées : 15.000 € à la Sté PROLOG pour un programme de logements sociaux.

e- Plantation d'arbres : 18.995 €.

2 – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT.

- Le recours à l'emprunt (16) a suivi le programme d'investissement .Toutefois, la constitution d'une épargne nette couvrant 33% des dépenses a contribué à limiter l'appel à l'emprunt à 1,740 M €.

- Les subventions et amendes de police (13) sont réalisées à hauteur de 708.145 €.

- Concernant les subventions, il s'agit principalement de :

  - 15.727 € de la Région au titre du contrat régional.
  - 327.651 € du Département au titre du contrat régional.
  - 306.865 € du STIF et du SIVOA.

- L'Etat a reversé 57.902 € au titre des amendes de police.

- Les dotations et fonds de réserve (10-13-16) sont réalisés à hauteur de 4.848.453 € dont :

  - 1.356.905 € au titre du FCTVA.
  - 270.634 € au titre de la TLE.
  - 3,010.282 € au titre de l'excédent de fonctionnement (2011) capitalisé.
  - 10.632 € au titre des dépôts et cautions reçues.
  - 200.000 € de subvention du STIF

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'adopter le compte administratif 2012 du budget principal de la ville.

Monsieur RAKOTO-ANDRIANTSILAVO demande s'il y a des observations et donne la parole à Monsieur MEHLHORN.

Monsieur MEHLHORN

Souhaite avoir des explications concernant une augmentation des charges financières de l'ordre de 5,7% et souligne que la note de synthèse indique que la Ville n'a pas pu bénéficier pleinement de la baisse des taux. Se demande pourquoi, les taux ont baissé depuis 2 ans et donc veut savoir l'argumentaire fourni par les banques pour que la Ville ne bénéficie pas de cette baisse des taux.

Indique qu'à l'intérieur des charges à caractère général, est indiquée une baisse des frais de réception. Dit qu'il est surpris car en 2011 on trouve 139 00 euros dans le poste 62-57 et en 2012 193 000 et souligne que ce n'est donc pas une baisse.

Observe une baisse de 17% des frais de télécommunication et d'affranchissement. Se demande, concernant les télécommunications, s'il y a eu des renégociations de contrats.

Souligne que les frais de personnel augmentent de 4,6%. Se félicite de la réussite d'agents à des concours en revanche s'interroge sur l'augmentation importante de l'embauche de personnel extérieur. Se demande à quel service est affecté ce personnel.

S'agissant du financement des associations souligne une augmentation de 4,8%. Souhaiterait savoir quelles sont les associations qui en ont principalement bénéficié.

Constate, concernant les recettes, un dynamisme au niveau de la taxe foncière et de la taxe d'habitation et relève que les recettes ont augmenté de plus de 7% par rapport au compte administratif précédent. Se demande ce qui peut expliquer ce dynamisme.

Relève qu'une somme importante est dégagée mais constate qu'en terme d'investissements il y a des restes à réaliser à hauteur d'environ 2,3 millions d'euros soit 20% du budget de la Ville et souhaite avoir des explications sur ce point.

Monsieur ESTIVILL

Souhaite avoir des éclaircissements sur la régie des transports scolaires et sur le budget qui semble avoir été dégagé compte tenu que sa mise en place est récente.

Monsieur RAKOTO-ANDRIANTSILAVO

Indique que la Ville n'a pas pu bénéficier pleinement de la baisse des taux du fait de l'augmentation des marges prises par les banques.

Monsieur FRANCOIS

Dit que les marges sont effectivement importantes et qu'elles le seront encore cette année mais souligne que les banques ont imposé des durées d'emprunts beaucoup plus courtes. Indique qu'il a été difficile d'obtenir des durées d'emprunts inférieures à 15 ans et précise que les annuités sont donc plus importantes.

S'agissant des frais de télécommunications, dit que la Ville a effectivement passé un nouveau marché public et souligne que le volume des communications a également sensiblement diminué.

Concernant la fiscalité, précise que le produit augmente compte tenu de l'évolution des bases. Souligne que les bases fiscales sur la taxe d'habitation ont bien augmenté ce qui a généré au final un produit plus important.

Monsieur RAKOTO-ANDRIANTSILAVO

Souhaite apporter des précisions sur la ligne 62-57 relative aux frais de réception.

Rappelle que la ligne 62-57 regroupe les repas et boissons de toutes les manifestations de la Ville nonobstant l'augmentation croissante d'activité de Savigny-sur-Orge, sport vacances, repas des seniors qui accueillent un nombre croissant de personnes âgées. Souligne que Savigny est une ville qui bouge et le concert classique du parc champagne, déplacé au COSOM pour cause d'intempéries, a été un succès parmi d'autres.

Rappelle que l'année 2012 a vu se tenir quatre tours d'élections sur le sol communal. Indique que les quatre fois, la Ville a nourri midi et soir l'ensemble des personnes se trouvant dans les bureaux de vote et les agents communaux soit un total de 263 personnes ce qui représente sur quatre tours 1052 personnes midi et soir.

Précise que le budget de la régie des transports scolaires a été mis en place en juillet 2012 et que la Ville a été amenée à payer les factures du Département du 1er semestre 2012. Indique que dans l'attente de la création du budget régie transports scolaires c'est la Ville qui a porté ce coût.

Monsieur MEHLHORN

Indique qu'en général plus les emprunts sont courts meilleurs sont les taux et dit être surpris par la réponse qui lui a été apportée sur les marges importantes que s'accordent les banques.

Concernant la richesse fiscale, estime que la réponse qui lui a été faite revient à dire que le foyer moyen à Savigny a eu une augmentation de salaire. Estime que l'augmentation des recettes est due notamment à l'apport de population du secteur Champagne.

S'agissant des frais de réception, remercie les volontaires qui apportent leurs concours à la tenue des bureaux de vote et dit que si on divise 60 000 € par 1000 personnes on arrive à la conclusion que chaque personne a mangé pour 60 € de sandwiches.

Madame ALOUR

Rappelle à M. MEHLHORN que seuls ceux qui étaient présents ont mangé.

Monsieur FRANCOIS

Dit qu'effectivement plus la durée est courte plus les taux sont intéressants mais rappelle qu'il y a une très forte concurrence sur le marché. Indique qu'il n'y a rien à négocier sur les marges.

Monsieur RAKOTO-ANDRIANTSILAVO

Souhaite répondre à M. MEHLHORN concernant les charges de personnels.

Indique que de 2011 à 2012, les dépenses de personnel ont connu une évolution quasi-mécanique en grande partie liée au GVT (Glissement Vieillesse Technicité) pour environ 2,7 % sur les 4,52%.

Souligne qu'à côté des avancements de grade «habituels », le GVT a été fortement impacté par l'augmentation sensible du SMIC (2% puis 2,4% en 2012). Dit que les premiers indices de rémunération se sont retrouvés en dessous du SMIC, ce qui a nécessité le versement d'indemnités compensatrices puis l'application de la revalorisation indiciaire de la catégorie C. Précise que la refonte du cadre d'emploi des rédacteurs pour intégrer les agents dans le NES (Nouvel Espace Statutaire) a imposé une enveloppe supplémentaire de 14 000€.

Souligne également l'augmentation des parts patronales des cotisations sociales notamment pour les caisses de retraites (régime spécial et régime général) ainsi que d'autres recrutements structurels comme l'ouverture de deux classes maternelles en septembre 2012 (+ 18 000 €).

Précise que l'augmentation très sensible de la fréquentation de l'accueil périscolaire a induit un surcout de 166 000 € (soit 0,7% sur les 4,52 %) et a impacté notamment le poste « rémunération non-titulaires ».

Indique que l'augmentation du nombre d'enfants accueillis par les assistantes maternelles de crèche familiale et la revalorisation du SMIC ont généré une augmentation de la masse salariale pour cette catégorie de personnel pour environ 78 000 €.

Rappelle aussi l'augmentation de l'indemnisation chômage des agents contractuels à hauteur de 31 680 € entre 2011 et 2012.

Dit que les mesures liées à la résorption de l'emploi précaire, directement imposées par la loi du 12 mars 2012, ont conduit à la transformation de certains contrats « occasionnels » du bas de l'échelle de rémunération en emplois statutaires (Echelle 3). Précise que ces évolutions concernent essentiellement les agents de service des écoles.

Souhaite, à titre de conclusion, donner lecture d'une note de synthèse.

« Après cet examen dans le détail très technique et une discussion sérieuse et courtoise entre nous pour éclairer nos concitoyens sur la bonne marche de notre administration communale, je veux reprendre quelques points justement qui explicitent le sens de notre action à la direction de la ville.

Au préalable, je tiens à préciser que le compte administratif a fait l'objet des retraitements requis pour ne pas fausser l'analyse que nous avons partagée ensemble.

Cela évitera à certains membres de l'opposition de présenter des contresens comme arguments de valeur à l'évolution des principaux postes.

Pour être clairs pour nos concitoyens, nous agissons en réalité en toute transparence en effectuant les bons rattachements de dépenses aux exercices afférents.

Il faut se rendre compte du chemin parcouru, chers collègues.

Le nier serait pur aveuglement !

Nous continuerons dans ce sens, celui de comptes sincères et d'une gestion équilibrée qui nous permet d'envisager l'avenir sereinement.

Ainsi, les grands équilibres de notre compte administratif avec le retraitement, c'est-à-dire hors contribution au FNGIR et au FPIC, se présentent comme suit :

Tout d'abord, à la section fonctionnement, nous avons en dépenses de gestion pour 43,27 M€ en 2012. Les frais financiers restent stables à 1,3 M€ d'une année à l'autre ainsi que notre épargne brute (de 4.3 M€ à 4.4M€).

Nos recettes de gestion en fonctionnement progressent également de 46 M€ à 47,6 M€.

En Investissement, nous avons pu bénéficier d'une épargne brute stabilisée à 4.3 M€ ; nos recettes définitives passent de 3.2 M€ à 2.6 M€ tandis que notre appel à l'emprunt diminue de 3.5 M€ à 1.7 M€. Concernant les investissements, notre capital de dette est stable, de 2.4 M€ à 2.6 M€ en 2012 tandis que le volume de nos investissements passent de 9 M€ à 4.8 M€. Notre Fonds de roulement augmente à 1.2M€.

Ce descriptif synthétique est significatif : il présente de bons résultats et dessine les grandes orientations de notre compte administratif 2012.

Nous pouvons souligner quelques points.

Tout d'abord, notre épargne brute, c'est-à-dire notre autofinancement, est stabilisée. Notre taux d'épargne brute est dorénavant acceptable : il est de l'ordre de 9.15%.

Nos dépenses réelles de fonctionnement ont certes connu une légère progression en 2012, de l'ordre de 2.88 % mais la collectivité a ainsi contribué notamment à résister en cette période de chômage qui bat des records en faisant appel à du personnel qui répondait de toute manière à des besoins. Nos recettes réelles de fonctionnement ont, elles aussi, augmenté de 3.27 %, et témoignent de la dynamique vertueuse dans laquelle nous nous inscrivons puisque plus élevée que la progression de l'année précédente en 2010 et 2011, à hauteur de 2 %.

Une dynamique vertueuse qui se traduit également par le fait, incontestable, que notre épargne brute dégagée permet de couvrir et de loin, le capital de notre dette : 4.3 M€ pour 2.6M€, soit une épargne nette de 1.73 M€.

Puisque la quasi-totalité du programme sur lequel nous avons été élus a été réalisé, notre enveloppe a baissé de près de 47 % par rapport à 2011, passant de 9 M€ à 4.8M€.

Ainsi, nous empruntons moins alors que nous remboursons notre dette ancienne grâce à la baisse conjuguée de nos investissements et de la progression sensible de notre épargne brute. Nous amorçons un réel désendettement en 2012 qui approche le million d'euros, notre stock de dette tombant à 37.8 M€.

Notre volume d'investissement est en baisse, à hauteur de 242 € / habitant, bien inférieur aux autres collectivités du département de l'Essonne, à 300 €.

Notre capacité de désendettement s'améliore et est stabilisé. Notre capacité de désendettement a retrouvé des niveaux de solvabilité corrects.

Cependant, nous continuerons nos investissements, en contrôlant nos emprunts, modérés et maitrisés, pour atteindre un rythme de croisière de l'ordre de 4.6 M€ conforme à la strate.

Une nouvelle tendance au désendettement est engagée : à cet effet, nous constaterons ensemble la baisse importante du recours à l'emprunt : de 7,6 M€ en 2010 contre 3,5 M€ en 2011 et 1.7 M€ en 2012. Si la moyenne par habitant de l'endettement est de 1029 € en 2011 et reste inférieure aux moyennes départementales comme régionales, elle diminue à 1009 € par habitant en 2012.

Nous poursuivrons notre effort dans ce sens et cela s'inscrit dans la tendance que nous avons dessinée en 2010.

Ainsi regardons le chemin parcouru depuis 2009 : nos dépenses de fonctionnement ont augmenté de 40.7 M€ à 43.27 M€, nos recettes de fonctionnement ont progressé de 41,2M€ à 47.6M€.

Alors qu'en 2009, nous n'avions que 500 000 € d'épargne brute dégagée, nous atteignons maintenant près de 4.4 M€. Alors que notre taux d'épargne brut était de 1.3 % en 2009, nous nous maintenons aujourd'hui à près de 9.15%, éloigné du seuil minimal et critique des 7%.

Trois autres postes ont progressé :

- *Les charges d'ordures ménagères ont augmenté de 6,6 %.*
- *Les contributions et subventions sont passées de 1.99 M€ à 2.12 € témoignant notamment notre soutien à un tissu associatif dynamique.*
- *Enfin, les charges de personnel ont plus augmenté que par le passé, de plus de 4 %. Mais cela s'explique par notre volonté de mettre fin aux situations de précarisation d'emplois de la Fonction publique locale et nous nous sommes engagés à nommer et titulariser les agents qui ont réussi leurs concours. C'est un gage de la qualité de notre service public qui doit nous satisfaire.*

Nos dépenses de fonctionnement sont toujours contenues, leur évolution est maîtrisée, modérée. Nos charges de personnel restent elles inférieures aux normes départementales et régionales. Les charges de personnel représentent désormais 52% des dépenses totales contre 56 % en 2009.

Par ailleurs, nous avons des recettes dynamiques grâce à la dotation nationale de péréquation que nous avons retrouvée grâce à notre politique financière. Le rythme global de progression de nos recettes atteint ainsi les 3.6 %. C'est une progression deux fois plus élevée que l'inflation. C'est un bon indicateur.

Nous devons rappeler que nous sommes devenus de nouveau éligible à cette dotation grâce à nos orientations budgétaires. La constance de notre politique financière porte ainsi ses fruits. Je rappelle que nous avions perdu cette dotation depuis 2004. Nous percevons ainsi 1.05 M€ de produits supplémentaires expliquant les deux tiers de l'augmentation de nos recettes de fonctionnement entre 2011 et 2012.

Pour conclure, je crois que nous pouvons nous réjouir des ratios financiers stabilisés de notre ville. Ainsi notre épargne brute est correcte et notre capacité de désendettement est en amélioration. Nous demeurerons engagés à l'avenir vers un maintien de notre enveloppe en investissement ainsi qu'à une stabilisation en valeur de nos subventions et contributions, sans compter sur une stabilisation comme les années précédentes sur le personnel à hauteur de 1.5%.

A l'occasion de nos échanges, nous n'entendons que ces sempiternelles critiques de l'opposition en général ;

- *les attaques du Front de Gauche de Monsieur Estivill sur notre prétendue frilosité alors que l'on connaît des conséquences fiscales d'une gestion par une ville d'extrême gauche, il n'y a qu'à regarder la gestion de Viry-Châtillon de vos amis Simone Mathieu et Gabriel Amard ;*
- *la démagogie et la désinformation de nos camarades du Parti socialiste qui nous rabâchent sur la dégradation des finances communales. Répétition n'est pas vérité. Depuis 2009, le résultat net de clôture de nos budgets est en augmentation constante.*
  Il n'y a nulle opacité, ni incompétence comme l'affirmait l'an dernier M. Léost pour cacher la pauvreté de ses arguments. Il suffit des critiques répétées sur nos reports d'investissement qui était consécutif au seul et unique différé du Gymnase Champagne.

Alors, oui, cette collectivité est gérée en « bon père de famille » pour reprendre l'expression consacrée car nous n'avons, de toute façon, pas le droit de faire d'écart.

Vous devriez savoir qu'avec la crise économique, les emprunts bancaires se sont raréfiés et les marges augmentées pour couvrir les risques. Y compris pour Savigny. Donc, je suis au regret pour vous de réfuter vos propos alarmistes en affirmant que le niveau d'endettement n'est pas préoccupant comme vous semblez vous en inquiéter.

On aura pu entendre et entendre encore des préconisations du PS une fois encore pour appeler à la souscription d'emprunts à taux fixes.

Mais quelle commune n'a pas de crédits structurés ? Athis-Mons a ainsi réalisé un emprunt DEXIA, cinq fois Capé sur Euribor 12 mois. Donc ce qui est bénéfique pour Athis serait dangereux pour Savigny ? Faites ce que je dis, pas ce que je fais.

Nous, nous n'aurons pas cette duplicité et c'est en toute transparence et franchise que l'examen approfondi du compte administratif 2012 a parfaitement démontré la sincérité et l'équilibre de notre budget et notre saine gestion.

Je vous remercie de votre attention ».

Monsieur ESTIVILL

Rappelle que son groupe a toujours voté contre le compte administratif car il estime que celui-ci vient couronner les orientations budgétaires contre lesquelles son groupe s'est opposé.
Indique ne pas remettre en cause la sincérité de la gestion de l'équipe municipale et rappelle que son groupe vote le compte de gestion du receveur. Précise que son groupe vote contre les orientations politiques choisies par la majorité municipale depuis 1983.

Indique qu'une fois encore son groupe votera contre ce compte administratif.

Monsieur RAKOTO-ANDRIANTSILAVO déclare que les débats sont clos et passe au vote.

VOTE A LA MAJORITE

Pour : 18 ***Contre : 3*** ***Abstention : 8***

Rapporteur : Monsieur RAKOTO-ANDRIANTSILAVO

N° 5/632
COMPTE ADMINISTRATIF 2012 – ASSAINISSEMENT

Le compte administratif 2012 a été arrêté à la somme **776.601,05 €** en recettes et **697.343,16 €** en dépenses, ce qui représente un excédent d'exécution de **79.257,89 €.**

La commune ayant transféré la compétence assainissement à la CALPE au 1er juin 2013 l'excédent sera reversé à cette collectivité.

La somme disponible pour le budget supplémentaire 2013 de la ville, intégrant les résultats 2012 et les reports 2012 sur 2013, est donc de **115.470,59 €.**

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT
TABLEAU D'EXECUTION DU BUDGET (CA)
ANNEE 2012

RESULTAT DE L'EXERCICE		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévision budgétaire totale....A	1 132 239,42 €	555 435,01 €	1 687 674,43 €
	Recettes nettes *.....B	323 701,76 €	452 899,29 €	776 601,05 €
	Restes à réaliser.....C			- €
DEPENSES	Autorisations budg. totales.....D	1 132 239,42 €	555 435,01 €	1 687 674,43 €
	Dépenses nettes *.....E	241 596,33 €	455 746,83 €	697 343,16 €
	Restes à réaliser.....F			- €
RESULTAT DE L'EXERCICE	Résultat de l'exercice (+/-) hors résultat reporté G=B-E	82 105,43 €	- 2 847,54 €	79 257,89 €
RESTES A REALISER	Restes à réaliser.(+/-).....H	- €		- €
RESULTAT REPORTE	Résultat reporté -+/-) I	21 919,28 €	14 293,42 €	36 212,70 €
RESULTAT DE CLOTURE	Excédent.....J=G+I	104 024,71 €	11 445,88 €	115 470,59 €
RESULTAT NET	Excédent.....K=J-H	104 024,71 €	11 445,88 €	115 470,59 €

I° EXECUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section d'exploitation est exécutée pour un montant de :

- 455.746,83 € en dépenses
- 452.899,29 € en recettes

Ce qui dégage un déficit d'exploitation de 2.847,54 €.

Les charges de fonctionnement se détaillent ainsi :

- 106.156,59 € de charges à caractère général dont principalement :
  - 64.165,19 € de travaux d'entretien et de réparation du réseau des eaux usées
  - 31.159,23 € pour le contrat de délégation du service d'assainissement
- 28.148,75 € de redevance pollution domestique
- 47.000,00 € de charges de personnel
- 8.185,25 € de charges de gestion courante
- 7.640,86 € de charges financières
- 143,04 € remboursement de PRE suite à annulation de Permis de construire
- 258.472,34 € d'opérations d'ordre (amortissements)

Les recettes de fonctionnement se détaillent ainsi :

- 342.757,71 € de recettes de gestion courante dont principalement :
  - 53.125,12 € de produits sur les raccordements à l'égout
  - 289.632,59€ de surtaxe d'assainissement
- 110.141,58 € d'opérations d'ordre (amortissement des subventions d'équipement)

- Le résultat de l'exercice est donc déficitaire de 2.847,54 €.
- Le résultat de clôture est excédentaire de 11.445,88 € (avec reprise des résultats de l'exercice 2011 soit 14.293,42 €).

II° LA SECTION D'INVESTISSEMENT

☞ **Les dépenses d'investissement s'élèvent à 241.596,33 € dont principalement :**

- **58.133,44 €** de travaux d'accompagnement du programme de voirie dont principalement :
  - 33.568,32 € : Tranchée drainante rue Victor Hugo
  - 19.622,65€ : Travaux Rue Lamartine
- **43.356,60 €** : de remboursement de capital d'emprunt
- **140.106,29 €** : d'opérations d'ordre (subventions amortissables+ récupération de la TVA)

☞ **Les recettes d'investissement s'élèvent à 323.701,76 € dont principalement :**

- **29.964,71 €** : de reversement de TVA par le concessionnaire.
- **288.437,05 €** : d'opérations d'ordre (amortissements et récupération de la TVA)
- **5 .300,00 €** : d'excédent de fonctionnement capitalisé.

☞ Le résultat de l'exercice est donc excédentaire de **82.105,43 €.**

☞ Le résultat de clôture est excédentaire de **104.024,71 €** après reprise des résultats de l'exercice 2011 soit **21. 919,28 €.**

Le cumul des deux sections fait ainsi apparaître un **excédent global de 115.470,59 €.**

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur le Compte Administratif de l'Assainissement 2012.

Monsieur RAKOTO-ANDRIANTSILAVO demande s'il y a des observations et passe au vote.

VOTE A LA MAJORITE

Pour : 27 ***Contre : 2*** ***Abstention : 0***

Rapporteur : Monsieur RAKOTO-ANDRIANTSILAVO

N° 6/633
COMPTE ADMINISTRATIF 2012 – REGIE DE TRANSPORTS

Le compte administratif 2012 a été arrêté à la somme **163.290,63 €** en recettes **163.290,63 €** en dépenses.

EXECUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section d'exploitation est exécutée pour un montant de :

- **163.290,63 €** en dépenses.
- **163.290,63 €** en recettes.

Les charges de fonctionnement se détaillent ainsi :

- **51.012,06 €** de charges à caractère général dont principalement :
- **112.278,57 €** de charges de personnel

Les recettes de fonctionnement se détaillent ainsi :

- **163.290 €** de recettes de gestion courante Subventions de la commune

- Le résultat de l'exercice est donc de **0 €.**

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur le Compte administratif de la Régie de transports 2012.

Monsieur RAKOTO-ANDRIANTSILAVO demande s'il y a des observations et donne la parole à M. ESTIVILL.

Monsieur ESTIVILL

Demande si l'achat de véhicules pour la commune entre dans ce budget.

Monsieur FRANCOIS

Précise que sur l'exercice 2012 il n'y a que du fonctionnement mais à l'avenir et, notamment dans le budget 2013, il y a les amortissements de véhicules qui sont prévus en recette d'investissement pour l'acquisition future de matériel.

Monsieur ESTIVILL

Suggère l'achat de véhicules pour la police municipale.

Monsieur RAKOTO-ANDRIANTSILAVO passe au vote.

VOTE A L'UNANIMITE

Pour : 29 ***Contre : 0*** ***Abstention : 0***

Rapporteur : Madame le Maire

N° 7/634
REPRISE ET AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF – VILLE

Le compte administratif de l'exercice 2012 a dégagé :

- un excédent de clôture de 3.559.401,04 € en section de fonctionnement et un déficit de 1.385.761,04 € en section d'investissement.
- un solde négatif de restes à réaliser de 1.337.431,13 €.
- un disponible de 836.208,87 € pour le budget supplémentaire de l'exercice 2013.

Il est donc proposé d'affecter le résultat de cet exercice (après la reprise des restes à réaliser), de la manière suivante au budget supplémentaire 2013 :

- une mise en réserve en recettes d'investissement de 3.358.845,04 € à la nature 1068 – fonction 01 pour la couverture du déficit de la section d'investissement et des restes à réaliser.
- un report de 200.556,00 € en recettes de fonctionnement à la nature 002 – fonction 01.
- un report de 1.385.761,04 € en dépenses d'investissement à la nature 001 – fonction 01.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur la reprise et l'affectation du résultat 2012 du budget de la Ville.

Madame le Maire demande s'il y a des observations et passe au vote.

VOTE A L'UNANIMITE

Pour : 30 ***Contre : 0*** ***Abstention : 0***